

Formulaire de candidature-renouvellement

N° d'inscription

Social	
Equilibre	
Moyen	

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : ☐ masculin ☐ féminin	Sexe : ☐ masculin ☐ féminin
Registre national :	Registre national :
Profession :	Profession :
Handicapé : ☐ oui ☐ non Précompte immobilier : ☐ oui ☐ non	Handicapé : ☐ oui ☐ non Précompte immobilier : ☐ oui ☐ non
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse : Rue : N° : CP : Localité : Pays :	Adresse : Rue : N° : CP : Localité : Pays :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE

1	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement		Date de domiciliation	☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant			☐ non
				☐ Autre			
Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois / année) :					/.....		

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (le présent formulaire sera également transmis aux sociétés concernées par la demande)

◦ Soit choix général : Cinq communes au maximum à classer par ordre de préférence :

Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :

☐ LES BONS VILLERS ☐ Mellet ☐ Frasnes-Lez-Gosselies - ☐ Quartier Marais - ☐ Quartier Champ du Roux	☐ PONT-A-CELLES ☐ Pont-à-Celles - ☐ Quartier Matagne - ☐ Quartier Yser ☐ Liberchies ☐ Thiméon ☐ Viesville ☐ Luttre	☐ SENEFFE ☐ Arquennes ☐ Seneffe ☐ Familleureux ☐ Feluy
---	---	---

Communes gérées par d'autres sociétés :

1
2
3
4
5

◦ Soit choix plus ciblé : Cinq sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence :

1
2
3
4
5

A.3. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT

☐ Maison ou Appartement ☐ Maison uniquement ☐ Appartement uniquement	☐ de préférence avec jardin ☐ de préférence avec garage
---	--

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

A.4. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT AU REGARD DU HANDICAP

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- un aménagement pour personne à mobilité réduite :	☐ oui ☐ non
- un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : si oui, précisez lequel :	☐ oui ☐ non

B.1. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE

☐ 1 chambre	☐ 2 chambres	☐ 3 chambres	☐ 4 chambres	☐ 5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :

B.2. LOGEMENT ADAPTE

☐ OUI	☐ NON
------------------------------	------------------------------

B.3. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE ET SOLLICITATIONS EN VUE D'OBTENIR UN LOGEMENT PLUS GRAND

Dérogations :

- ☐ la composition du ménage requiert un logement de cinq chambres ou plus (une chambre de moins maximum, moratoire de 3 ans)
- ☐ le ménage a accepté que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soit dans la même chambre (moratoire de 3 ans)
- ☐ cas exceptionnels (avis conforme du Commissaire)
- ☐ pour un ensemble de logements collectifs partageant des espaces communautaires (avis conforme du Commissaire)

B.4. REVENU D'ADMISSION

Revenus :			
Ménage :	☐ à revenus modestes C2	☐ en état de précarité C1	☐ à revenus moyens C3

B.5. VOIES DE RECOURS

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

Loc. Social / Equilibre actuel

Locataire logement Social	☐
Locataire logement Equilibre	☐
Nb. Chambre Log. Actuel	
SLSP Actuelle du locataire	

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

.....

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SRL Les Jardins de Wallonie, dont le siège est à 6238 LUTTRE, Avenue de la Gare, 12. Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.